Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_46-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Date convocation
16 juin 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

Secrétaire séance
Stéfan MAIDANATZ

Le deux juillet deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize juin deux mil vingt-six et sous sa présidence.

THÈME : FINANCES **N°26.46**

Objet : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour la rémunération de l'animateur

EXPOSE

Monsieur Le Maire rappel que le repas des ainés s'est déroulé le 30 mai dernier. Habituellement la municipalité programme et rémunère l'artiste.

Exceptionnellement cette année, le Comité des Fêtes s'est occupé de trouver et rémunérer l'animateur.

Afin de rembourser les frais engagés par le Comité des Fêtes, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de leur octroyer une subvention exceptionnelle de 120€.

Le conseil municipal, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 120€ au Comité des Fêtes
- D'autoriser le Maire à procéder aux virements de crédits.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE

Mairie de St-Onen-la-Chapelle 35290